



**ALPES-DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°04-2022-067

PUBLIÉ LE 13 AVRIL 2022

# Sommaire

## **Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Service de la Coordination des Politiques Publiques**

04-2022-04-13-00001 - AP 2022-103-001 du 13 avril 2022 donnant délégation de signature à M.Christophe PAICHOUX, directeur du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence (2 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2022-04-13-00001

AP 2022-103-001 du 13 avril 2022 donnant  
délégation de signature à M.Christophe  
PAICHOUX, directeur du service départemental  
d'incendie et de secours des  
Alpes-de-Haute-Provence



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRÉFECTURE**  
Secrétariat général  
Service de la Coordination des  
Politiques Publiques

Digne-les-Bains, 13 AVR. 2022

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2022 - 103 - 001**  
donnant délégation de signature à **M. Christophe  
PAICHOUX**, directeur du service départemental d'incendie  
et de secours des Alpes-de-Haute-Provence

**LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 modifiée, relative aux services d'incendie et de secours ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret du Président de la République en date du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Violaine DEMARET, préfète des Alpes-de-Haute-Provence ;

**VU** l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence en date du 20 octobre 2020 portant nomination de M. Christophe PAICHOUX, colonel de sapeurs-pompiers professionnels détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;

**VU** l'arrêté conjoint du ministre de l'Intérieur et du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence en date du 10 février 2022 portant nomination de M. Nicolas BROU, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, détaché sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental adjoint du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 ;



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence  
8, Rue du Docteur ROMIEU  
04016 DIGNE-LES-BAINS CEDEX  
Immatriculation, permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport – Informations au 3400 (coût d'un appel local)  
Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30  
<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter @prefet04 – Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Affaire suivie par : Aurélie BALDO  
Tél : 04 92 36 72 37

Mel : [pref-sgad@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-sgad@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Accès aux points d'accueil numérique du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> – Twitter @prefet04 – Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée à M. Christophe PAICHOUX, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence, à l'effet de signer la correspondance courante de ce service relative à la mise en œuvre opérationnelle des moyens, à la prévention et à la formation.

Demeurent réservés à la signature de la Préfète :

- les arrêtés ;
- les circulaires et instructions générales aux services ;
- les courriers et états destinés aux ministres, parlementaires, conseillers départementaux et agents diplomatiques et consulaires.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe PAICHOUX, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par M. Nicolas BROU, colonel de sapeurs-pompiers professionnels, directeur départemental adjoint du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence.

### **Article 3 :**

L'arrêté préfectoral n°2020-338-006 du 3 décembre 2020 donnant délégation de signature à **M. Christophe PAICHOUX**, directeur du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence, est abrogé.

### **Article 4 :**

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours administratif gracieux devant la préfète des Alpes-de-Haute-Provence ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (22-24 rue de Breteuil – 13 281 Marseille cedex 06)

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### **Article 5 :**

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des services du Cabinet et le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Violaine DEMARET